



Battue « chevreuils et sangliers » sur la partie non urbaine du sud de Parmain



La chasse représentée par Monsieur Alain JOINVILLE est autorisée à organiser une battue « chevreuils et sangliers » sur la partie non urbaine du sud de Parmain le **samedi 23 novembre 2024 de 9h à 13h30**.

Les riverains et autres usagers des voies suivantes sont invités à prendre les précautions d'usage s'ils doivent circuler sur ces voies :

- Chemin du Vieux Potager
- Les chemins ruraux du sud de Parmain

Documents

[Arrêté 2024-177 organisation d'une battue 23 novembre 2024](#)